

Proposition papier – Conseils éclair

Grâce à Affaires nouvelles en direct, vous obtenez du premier coup les renseignements dont vous avez besoin sur les clients au moyen de la proposition papier, qui se veut complète. Vous choisissez de recevoir des communications quotidiennes ou hebdomadaires – ou encore les deux. Il est donc plus rapide pour vous de recevoir l'information sur les propositions d'assurance et de répondre aux exigences. Vous menez vos affaires à votre manière.

Pourquoi utiliser des propositions papier?

- Un assuré peut sélectionner **n'importe lequel** des produits d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave ou d'assurance invalidité, ou encore **l'ensemble de ces produits** dans une seule proposition.
- Si seule l'assurance-vie est demandée, veuillez utiliser la *Proposition d'assurance-vie*.
- Des conseils utiles sont fournis sur la proposition, p. ex. quant aux circonstances dans lesquelles il faut employer des formulaires complémentaires.
- Une autre personne pourrait remplir certaines parties de la proposition au nom du conseiller pour aider celui-ci à préparer sa rencontre avec le client (le délégué du conseiller ou un membre de l'équipe de soutien à l'exploitation, si cela est approprié). Envisagez de remplir à l'avance les sections 1 à 12, 18 et 22.

Comment obtenir des propositions papier

Les propositions papier peuvent être obtenues auprès du Service des fournitures ou de l'endroit où vous avez toujours obtenu vos fournitures. Vous pouvez également les imprimer à partir du *RéseauRep*. Vous devez ouvrir un nouveau document à partir du *RéseauRep* pour chaque proposition que vous avez à remplir, puisque chaque proposition se voit attribuer un numéro unique.

Options quant aux propositions papier

Plusieurs choix sont offerts pour demander des produits d'assurance auprès de la Canada-Vie.

- *Proposition d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave, d'assurance invalidité* (F17-8908)
- *Proposition d'assurance-vie* (F17-8921)
- *Proposition d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave et d'assurance invalidité – version à utiliser au téléphone* (F17-8909)

Comment obtenir les formulaires complémentaires

Les formulaires complémentaires qui doivent être soumis avec la proposition peuvent être imprimés à partir du *RéseauRep*.

Comment accéder à la version de la proposition à utiliser au téléphone

- Si vous choisissez de recourir à la version de la proposition à utiliser au téléphone, veuillez suivre les directives de la section 2 et/ou de la section 3 de la proposition papier. Passez en revue l'information importante au sujet de l'entrevue téléphonique avec les clients à la section 27 pour contribuer à situer les attentes des clients.
- La version de la proposition à utiliser au téléphone est une version abrégée de la proposition papier. Les questions ayant trait à l'assurabilité y ont été enlevées. Les réponses à ces questions sont plutôt obtenues au moyen d'une entrevue téléphonique une fois que la version abrégée de la proposition a été soumise.

La version de la proposition à utiliser au téléphone peut être obtenue à partir du *RéseauRep*.

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir de l'information sur des affaires en suspens ou en cours de traitement, que des propositions en ligne ou des propositions papier aient été utilisées, consultez la **page d'accueil** d'Affaires nouvelles en direct et faites une **recherche**.

Passez en revue le cours **Proposition papier – Affaires nouvelles en direct**, qui comprend ce qui suit :

- Information détaillée décrivant les principales étapes à suivre pour remplir la proposition papier
- Démonstrations vidéo
- Un **document PDF interactif** et une **marche à suivre** qui vous aideront à remplir la proposition papier.

Un rappel : définissez vos préférences

Servez-vous d'Affaires nouvelles en direct pour définir vos préférences avant de commencer à vous servir de la proposition, même dans le cas de la version papier.

Conseils pour remplir les propositions papier

Section 1. Renseignements généraux

1.4 Type de protection

- Servez-vous de la 1.4 pour indiquer s'il s'agit d'assurance-vie d'assurance contre le risque de maladie grave et/ou d'assurance invalidité.
- Utilisez l'espace prévu pour indiquer si vous annexe à la proposition :
 - Une illustration de police
 - Un formulaire Pages de produits relatives à la proposition d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave et d'assurance invalidité (F17-8910). La proposition papier en renferme un exemplaire. Ce formulaire doit être rempli si une illustration n'est pas annexée à la proposition.

Sections 2 à 14

Renseignements sur les clients

- Les sections 2 à 14 de la proposition portent sur des renseignements relatifs aux clients.
- En plus de donner les renseignements nécessaires sur les clients, remplissez seulement les sections qui s'appliquent aux produits que vous recommandez.

Sections 15, 16 et 17

Assurabilité

- Les questions visant l'assurance-vie et l'assurance contre le risque de maladie grave sont combinées dans la proposition papier.
- Certaines exigences supplémentaires en matière d'assurabilité s'imposent dans le cas de montants d'assurance élevés.
- Les questions de la proposition papier sont les mêmes que celle de la version à utiliser au téléphone.

Section 18

Paievements

- La section 18 traite des options quant aux primes et aux paievements visant toutes les polices indiquées dans la proposition.
- Les chèques doivent être faits à l'ordre de la compagnie appropriée selon qu'il s'agit d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave ou d'assurance invalidité.

Autorisations

Des autorisations sont requises tout au long de la proposition, notamment aux sections suivantes :

- Section 18 – Primes et paievements
- Section 20 – Consentement à la communication de renseignements additionnels à votre conseiller
- Section 21 – Consentements et signatures

Ententes et avis

Avant d'obtenir la signature des clients à la section 21, assurez-vous de leur communiquer l'information comprise dans les sections suivantes :

- Section 23 – Entente de débit préautorisé
- Section 24 – Reçu
- Section 25 – Convention d'assurance-vie provisoire
- Section 26 – Note de couverture temporaire relative à l'assurance contre le risque de maladie grave et à l'assurance invalidité
- Section 27 – Avis importants

Rapport du conseiller

- Le conseiller doit remplir et signer cette section.
- Il convient de joindre et de soumettre les formulaires supplémentaires requis, comme les formulaires de divulgation provinciaux ou une analyse des besoins.
- La case à cocher Prime spécifiée à la section 22.3 vous permet de donner des directives si la catégorie Privilégiée ou des surprimes s'appliquent.
- Exigences – À la section 22.15 de la proposition, sélectionnez l'un des choix suivants :
 - Siège social – Pour que celui-ci demande les exigences pour vous.
 - Conseiller – Pour demander des exigences en faisant appel à un fournisseur privilégié, indiquez avec qui vous ferez affaire pour chaque personne à assurer.
 - À obtenir auprès d'une autre compagnie d'assurance – Prière de fournir des précisions dans l'espace prévu.

À noter : Si aucune option n'est indiquée sur la proposition, ce sont vos préférences par défaut dans Affaires nouvelles en direct qui détermineront comment les exigences seront demandées.

Le système Affaires nouvelles en direct vous aide à expliquer les besoins d'assurance à votre client une fois et à traverser le processus plus rapidement. Une meilleure information pour de meilleures affaires. Le nouveau processus des affaires nouvelles se solde par une prévisibilité, une exactitude et une uniformité accrues. C'est une meilleure façon de faire des affaires.